



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

COMMUNIQUÉ

A L'ATTENTION DES OPERATEURS SOLLICITANT L'ATTRIBUTION D'UN ESPACE OU D'ENTREPOT DU DOMAINE PORTUAIRE

Il est porté à la connaissance de tout demandeur d'espace portuaire, qu'un dossier accompagnant la demande doit être obligatoirement fourni avant l'analyse de la requête par le **Port Autonome d'Abidjan**.

Ce dossier est composé des pièces suivantes :

- Les statuts de la société et le registre de commerce ;
- La déclaration fiscale d'existence ;
- Le numéro de compte CNPS de la société ;
- Une note sur les activités prévues sur le site sollicité ;
- Une note sur les investissements à réaliser.

Tout opérateur qui ne fournirait pas le dossier exigé, verra sa demande rejetée systématiquement.

Nous invitons par conséquent, l'ensemble des opérateurs à se conformer aux indications sus mentionnées.

La Direction Générale